

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 48

Artikel: Lausanne, 28 octobre 1865
Autor: S.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178221>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteum Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 28 Octobre 1865.

Nous avons mentionné, dans notre avant-dernier numéro, les cours que la Société industrielle et commerciale vient d'ouvrir à Lausanne. Nous voulons revenir aujourd'hui, d'une manière plus générale, sur l'importante question de l'enseignement professionnel, considéré soit au point de vue industriel, soit au point de vue agricole.

Aussi longtemps que les voies de communication rendaient difficiles les transports de marchandises, par terre surtout, une foule d'industries n'avaient guère pour objet que d'alimenter la consommation locale. La concurrence étrangère ne se faisait sentir que sur un petit nombre d'articles, ensorte que l'industrie du pays pouvait rester fidèle à ses vieilles habitudes et ne songeait pas trop à abandonner une sage et prudente routine.

Mais depuis quinze ou vingt ans, les chemins de fer ont rapproché les distances, et tel centre manufacturier qui se trouvait à une distance trop grande pour nous envoyer ses produits, se trouve aujourd'hui presque à notre porte. Qu'en résulte-t-il? Qu'un grand nombre d'industries ont à lutter contre un concurrent redoutable et qu'elles doivent, ou se transformer, ou disparaître. Tel atelier qui travaillait avec un petit nombre d'outils et n'utilisait que le travail à la main, doit recourir aux machines et renouveler son outillage. Tel autre doit renoncer à faire faire un travail complet au même ouvrier pour le diviser entre un grand nombre d'individus, de manière à obtenir plus de produits à meilleur marché et dans un temps moindre. Si nous quittions l'atelier pour passer à la ferme, que voyons-nous? Le campagnard qui n'a songé jusqu'ici qu'à obtenir du blé pour le vendre à la ville voisine et à éléver le bétail justement nécessaire pour obtenir l'engrais que réclame la culture, ce campagnard, disons-nous, voit aujourd'hui les chemins de fer amener de la Russie méridionale et de la Hongrie, d'énormes quantités de grains qui se vendent à un prix inférieur à celui auquel il peut le produire lui-même. Que doit-il faire? Le chemin est tout tracé, et c'est celui dans lequel se sont engagés les promoteurs de la société pour l'industrie fromagère, constituée à Marnand il y a quelques mois. Abandonner un travail qui n'est pas rémunérateur pour déve-

lopper une spécialité qui promet des bénéfices raisonnables; donner moins d'importance à la culture des céréales et plus de soins à l'élève du bétail, pour augmenter la fabrication du fromage et alimenter la boucherie.

Ainsi l'industrie et l'agriculture ne peuvent prospérer dans notre pays qu'à la condition de lutter avec la concurrence étrangère, non-seulement sur le marché où elles fonctionnent, mais encore sur les marchés du monde entier. Les moyens de transport plus faciles et les progrès réalisés depuis quelques années dans le sens du libre-échange ont pour effet d'engager chaque pays à produire exclusivement ce qu'il peut faire dans des conditions meilleures que tous les autres. Les droits protecteurs ont eu pour conséquence d'encourager dans tel ou tel pays certaines productions factices, onéreuses pour le pays tout entier, puisqu'elles prospéraient et ne pouvaient prospérer que par la prohibition des produits similaires étrangers qui auraient pu se confectionner dans des conditions plus favorables.

Mais pour se prêter à ces transformations, l'industrie et l'agriculture doivent être dirigées par des hommes instruits, qui sachent évaluer exactement le prix de revient de leurs produits, qui puissent calculer quelles seront les charges et quels seront les bénéfices qui résulteront pour eux de l'emploi de telle ou telle machine dont ils pourraient se servir pour modifier leur travail, qui sachent établir une exacte proportion entre les capitaux immobilisés sous la forme d'outillage ou de chédal et ceux qui doivent constituer le fonds de roulement, qui puissent utiliser les renseignements fournis un peu au hasard par les publications périodiques, pour étudier les besoins de telle ou telle contrée et voir s'il leur est possible de les satisfaire.

Pour arriver à ce résultat, il faut de l'instruction, beaucoup d'instruction, de l'instruction partout, chez l'ouvrier, chez le patron, chez l'entrepreneur, chez le citadin et chez le campagnard. Il faut des cours industriels à la ville, des entretiens familiers à la campagne, des publications d'un caractère simple, pratique, et à bon marché, comme livres de lecture dans les écoles, comme livres de lecture dans les bibliothèques populaires, comme livres de lecture dans toutes les familles. Il faut aussi fournir à tous les résultats d'une statistique complète, faisant connaître les besoins du pays,

ses ressources, son activité, sa vie, en un mot. La statistique est à un pays ce que la comptabilité est au négociant ; et s'il est admis aujourd'hui qu'il n'est pas de commerce sérieux qui n'ait à sa base une bonne tenue de livres, il devrait être admis aussi qu'un pays ne peut avoir la prétention de progresser dans son existence matérielle s'il ne possède, en bon ordre, tous les éléments de son doit et de son avoir, de ce qu'il fait et de ce qu'il peut faire.

Courage donc, amis de l'instruction ! Répandez dans tout le pays des cours populaires, appropriés aux besoins de chaque localité ; industriels dans les villes, agricoles dans les campagnes ; secondez les efforts du gouvernement ; provoquez l'appui des autorités communales, et surtout travaillez par votre propre initiative à mettre la génération qui se forme en état de répondre aux exigences créées par les progrès de l'industrie et du commerce.

S. C.



Un de nos abonnés vient de nous communiquer une curieuse brochure devenue aujourd'hui très rare, dans laquelle sont racontés, par un témoin oculaire, les tristes épisodes qui ont suivi la bataille de Baylen, où une armée française, commandée en chef par le général Dupont, fut battue et défaite par les Espagnols et où fut conclue cette fameuse capitulation qui fit dire à Napoléon quand il apprit ce désastre : « Ah ! mes pauvres soldats ! j'aurais mieux aimé les voir tués jusqu'au dernier, que de subir cet outrage. »

Le général Dupont avait eu pour mission de garder le port de Cadix et de s'opposer à la descente des Anglais qui venaient au secours de l'Espagne. Son corps d'armée se composait de trois divisions parmi lesquelles on comptait trois bataillons suisses. Il traversa l'Espagne presque sans difficulté ; mais lorsqu'il eut dépassé les défilés de la Sierra-Morena, il apprit que toute l'Andalousie était en insurrection. Cordoue fut prise de vive force. Malgré ce succès, un terrible échec attendait les Français à Baylen, où comme nous l'avons dit, ils furent mis en déroute et durent capituler. D'après cette capitulation, les débris de l'armée française devaient être transportés en France avec armes et bagages, mais les conventions ne tardèrent pas à être violées ; les soldats français dépouillés et maltraités furent jetés dans des forteresses ou placés sur des pontons dans le port de Cadix. Plusieurs périrent de misère et de faim dans ces prisons ambulantes dont l'invention appartient à l'Angleterre ; chacun connaît l'histoire des pontons anglais tristement célèbres par les tortures physiques et morales auxquelles y furent soumis les prisonniers français, dans les rades de Portsmouth, Plymouth et Chatam.

Le récit des tentatives d'évasion faites par les prisonniers français et suisses dans le port de Cadix est des plus émouvants, et il nous intéresse d'autant plus qu'à chaque instant on y rencontre des noms vaudois qui nous sont connus. Tous les détails de la relation qui va suivre nous ont été confirmés l'autre jour par un des derniers survivants des soldats suisses qui ont assisté à ce terrible drame, M. Morel, à Lausanne, âgé de 84 ans. Il nous racontait qu'un nommé Nicolerat, de Bex, qui tenait le café de la Poste, à Lausanne, il y a quinze ou vingt ans, fut un des hardis champions qui coupèrent les câbles des pontons, dans la nuit du 14 au 15 mai 1810 ; son nom figure du reste dans la brochure de M. Chapuis, ancien chirurgien-major dans l'armée du général Dupont, brochure publiée à Lausanne en 1817 et dont voici le texte :

L. M.

Relation

du séjour des prisonniers de guerre français et suisses, sur le ponton la CASTILLE, dans la baie de Cadix, et de leur évasion le 15 Mai 1810,

Par L. CHAPUIS, de Lausanne, chirurgien-major.

I.

L'histoire des guerres de la révolution française nous fait connaître des traits de courage et d'audace qui excitent notre admiration ; celle des autres nations qui ont lutté pendant si longtemps contre la France nous en offre également qui figurent avec éclat dans les annales de chacune d'elles ; mais parmi tant d'actions de valeur et d'audace, il en est une qui mérite d'être distinguée par sa hardiesse et les circonstances qui l'ont accompagnée, je veux parler de l'évasion de sept cents prisonniers français et suisses qui étaient enfermés sur un vaisseau dans la baie de Cadix.

Pendant les campagnes désastreuses que les Français firent en Espagne en 1808, 1809 et 1810, les Espagnols firent beaucoup de prisonniers, surtout à la bataille de Baylen, où deux divisions françaises de Dupont et Vedel furent obligées de capituler et de poser les armes¹.

Les différentes affaires qui eurent lieu par la suite, tant en Espagne qu'en Portugal, augmentèrent beaucoup le nombre des prisonniers. Le gouvernement Espagnol (la Junta) jugea convenable de les réunir tous dans le même lieu, afin d'avoir plus de facilité à les garder, sans être obligé d'employer beaucoup de monde, vu que, dans plusieurs cantonnements, les prisonniers avaient fait des tentatives d'évasion. A cet effet, il choisit des pontons, ou vaisseaux démâtés, qui étaient dans le canal de l'île de Léon : onze de ces vaisseaux furent destinés à servir de prisons, et plus de 10,000 prisonniers y furent entassés. Les officiers furent séparés des soldats, on les mit sur un vaisseau de soixante-quatre, nommé la *Castille*. Leur nombre s'éléva successivement jusqu'à plus de mille ; il diminua bientôt par l'effet de maladies et par un embarquement qu'on fit pour les transporter aux îles Baléares². Vers le mois d'avril 1810, on ne comptait qu'environ 700 prisonniers, tant hommes que femmes et enfants.

Ces vaisseaux, situés dans la baie, à peu près sur la même ligne, à une lieue du rivage et à deux ou trois portées de fusil les uns des autres, étaient fixés par de forts câbles et des ancras de quelques milliers pesant. Chaque vaisseau était gardé par deux chaloupes canonnières armées de canons de dix-huit et gardées par une quarantaine de soldats ; elles étaient à droite et à gauche, à environ une portée de fusil du vaisseau. Les

¹ La capitulation portait que tous les officiers et soldats seraient rendus en France dans l'espace de trois mois ; mais son exécution n'eut pas lieu.

² MM. Lacombe et Rochat d'Orbe, lieutenant du 4^{me} régiment suisse, furent de ce transport.